

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de QUINCEY 70000**

Accusé de réception en préfecture  
070-217004332-20240711-D-27-2024-DE  
Date de télétransmission : 16/07/2024  
Date de réception préfecture : 16/07/2024

Nombre de conseillers  
en exercice : 15  
présents : 13  
votants : 15

L'an deux mille vingt-quatre, et le onze du mois de juillet à dix-huit heures trente, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L2121-7 et L2122-8 du CGCT (code général des collectivités territoriales), s'est réuni le conseil municipal de la commune de QUINCEY, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 3 juillet 2024, conformément aux articles L2121-10 et L2121-11 du CGCT.

**Etaient présents :**

M. Bruno BIDOYEN, M. Joseph NICOT, Mme Lucie REYNAUD, M. Christian CHAUSSALET, Mme Véronique BATISSE, Mme Fabienne LEMOINE, Mme Séverine CHARLOT, M. Romain MUNIER, M. Pierre ARTAUX, M. Gilles GARDIENNET, Mme Marie-Noëlle MOUGIN, Mme Annie BAUMLIN, Mme Caroline DORMOY.

**Absents excusés :**

**Ont donné pouvoir :** M. Valentin COLLEUILLE à Mme Véronique BATISSE  
Mme Estelle TURAN à Mme Séverine CHARLOT

Mme Véronique BATISSE a été élu(e) secrétaire

**OUVERTURE DE SEANCE**

Le Maire ouvre la séance en excusant les conseillers empêchés et en énonçant les pouvoirs donnés.

Monsieur le Maire propose d'ajouter une délibération à l'ordre du jour concernant :

- Association « Aux Bonheurs des Aristochats » – Demande de subvention

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent d'ajouter cette délibération à l'ordre du jour.

**ASSOCIATION « AUX BONHEURS DES ARISTOCHATS » – DEMANDE DE SUBVENTION**

**27/2024**

Le Maire présente au conseil municipal une demande formulée par l'Association « Aux bonheurs des aristochats » concernant le versement d'une aide financière pour le dédommagement des frais vétérinaires engagés par cette dernière lors de la stérilisation de chats errants sur la commune de Quincey.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Décide d'attribuer une aide financière exceptionnelle de 180.00 Euros à l'association. « Aux bonheurs des Aristochats ».

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Affiché le **12 juillet 2024**  
Pour copie conforme :  
La Secrétaire de Séance

  
Véronique BATISSE

En Mairie, le **12 juillet 2024**  
Le Maire,

  
Bruno BIDOYEN

